



Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAUVIAT SUR VIGE sous la Présidence de M NEXON Jean-Pierre, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2016

PRÉSENTS : M Jean-Pierre NEXON, Maire, MM LAFOREST Claudine, JEANDEAU Gisèle, adjoints au maire, MM. BEN TOUMIA Carole, MULLER Lydie, POMMIER Philippe, VILLACHON Jean-Marie, SALLES Manuel, MOUSNIER Richard, JARDON Catherine, REVEIL Claudine, GOY Jean-Pierre, MOREL Antony, PELAUDEIX Christian, Conseillers Municipaux

ABSENT : M DECOUT Jean-Claude adjoint au Maire.

M VILLACHON Jean-Marie été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal réuni en session ordinaire le 16 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Modification de l'ordre du jour

Certains éléments nécessitant la rédaction de délibération ayant été transmis au secrétariat de mairie après l'envoi des convocation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance :

- modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat
- choix d'un nouveau prestataire pour l'assurance du personnel
- nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de séance de vaccin contre la leptospirose
- motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant les points proposés par le Maire.

Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal 2015

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion communal 2015 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations - Fonctionnement	932 055.19	1 033 948.68
Réalisations - Investissement	250 985.88	226 448.86
	+	+
Report N-1 – Fonctionnement (002)		104 399.44
Report N-1 - Investissement (001)	100 773.29	
	=	=
TOTAL (réalisations + report)	1 283 814.36	1 364 796.98

R.A.R - Fonctionnement		
R.A.R - Investissement	6 121.97	5 600.00
TOTAL des R.A.R	6 121.97	5 600.00

Résultat cumulé – Fonctionnement	932 055.19	1 138 348.12
Résultat cumulé - Investissement	357 881.14	232 048.86.87
TOTAL CUMULE	1 289 936.33	1 370 396 98

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion communal 2015.

+

*Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal
2015 - Service de l'Eau*

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Service de l'Eau qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations - Fonctionnement	119 560.84	118 988.96
Réalisations - Investissement	30 367.96	47 189.03
	+	+
Report N-1 – Fonctionnement (002)		9 655.10
Report N-1 - Investissement (001)		125 197.34
	=	=
TOTAL (réalisations + report)	149 928.80	301 030.43

R.A.R - Fonctionnement		
R.A.R - Investissement	14 165.00	11 360.00
TOTAL des R.A.R	14 165.00	11 360.00

Résultat cumulé – Fonctionnement	119 560.84	128 644.06
Résultat cumulé - Investissement	44 532.96	183 746.37
TOTAL CUMULE	164 093.80	312 390.43

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Service de l'Eau.

+

*Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal
2015 - Service de l'Assainissement*

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Service de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations - Fonctionnement	21 855.14	24 362.76
Réalisations - Investissement	1 905.69	8 938.11
	+	+
Report N-1 – Fonctionnement (002)		92.30
Report N-1 - Investissement (001)		13 211.52
	=	=
TOTAL (réalisations + report)	23 760.83	46 604.69

R.A.R - Fonctionnement		
R.A.R - Investissement	23 500.00	16 430.00
TOTAL des R.A.R	23 500.00	16 430.00

Résultat cumulé – Fonctionnement	21 855.14	24 455.06
Résultat cumulé - Investissement	25 405.69	38 579.63
TOTAL CUMULE	47 260.83	63 034.69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Service de l'Assainissement.

Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion communal 2015 - Lotissement de La Lande

Sous la présidence de Mme LAFOREST Claudine, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Lotissement de La Lande qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Réalisations - Fonctionnement	39 508.47	38 956.50
Réalisations - Investissement		39 508.47
	+	+
Report N-1 – Fonctionnement (002)	20 962.20	
Report N-1 - Investissement (001)	156 494.60	
	=	=
TOTAL (réalisations + report)	216 965.27	78 464.97
<hr/>		
R.A.R - Fonctionnement		
R.A.R - Investissement		
TOTAL des R.A.R		
<hr/>		
Résultat cumulé – Fonctionnement	60 470.67	38 956.50
Résultat cumulé - Investissement	156 494.60	39 508.47
TOTAL CUMULE	216 965.27	78 464.97

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2015 du Lotissement de La Lande.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	104 399.44
- Déficit d'investissement antérieur reporté.....	-100 773.29

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Solde d'exécution de l'exercice	- 24 537.02
- Solde d'exécution cumulé.....	- 125 310.31

RESTE À RÉALISER AU 31.12.15

- Dépenses d'investissement	- 6 121.97
- Recettes d'investissement	5 600.00
- Solde	- 521.97

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 125 310.31
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 521.97
- Besoin de financement total	- 125 832.28
- Besoin de financement à couvrir en priorité	125 832.28

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

- Résultat de l'exercice	101 893.49
- Résultat antérieur	104 399.44
- Total à affecter	206 292 93

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- A affecter à la section d'investissement (cpt 1068)	125 832.28
- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002)	80 460.65

*Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - Budget
Eau*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	9 655.10
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	125 197.34

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Solde d'exécution de l'exercice	16 821.07
- Solde d'exécution cumulé.....	142 018.41

RESTE À RÉALISER AU 31.12.15

- Dépenses d'investissement	- 14 165.00
- Recettes d'investissement	11 360.00
- Solde	- 2 805.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	142 018.41
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 2 805.00
- Besoin de financement total	139 213.41
- Besoin de financement à couvrir en priorité	0.00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

- Résultat de l'exercice	- 571.88
- Résultat antérieur	9 655.10
- Total à affecter	9 083.22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention,
DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002)	9 083.22
--	----------

*Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - Budget
Assainissement*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	92.30
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	13 211.52

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Solde d'exécution de l'exercice	7 032.42
- Solde d'exécution cumulé.....	20 243.94

RESTE À RÉALISER AU 31.12.15

- Dépenses d'investissement	- 23 500.00
- Recettes d'investissement	16 430.00
- Solde	- 7 070.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	20 243.94
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	- 7 070.00
- Besoin de financement total	13 173.94
- Besoin de financement à couvrir en priorité	0.00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

- Résultat de l'exercice	2 507.62
- Résultat antérieur	92.30
- Total à affecter	2 599.92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002)	2 599.92
--	----------

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - Lotissement de La Lande

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

- Déficit de fonctionnement antérieur reporté	- 20 962.20
- Déficit d'investissement antérieur reporté.....	- 156 494.60

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Solde d'exécution de l'exercice	39 508.47
- Solde d'exécution cumulé.....	- 116 986.13

RESTE À RÉALISER AU 31.12.15

- Dépenses d'investissement	0.00
- Recettes d'investissement	0.00
- Solde	0.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.15

- Rappel du solde d'exécution cumulé.....	- 116 986.13
- Rappel du solde des restes à réaliser.....	0.00
- Besoin de financement total	- 116 986.13
- Besoin de financement à couvrir en priorité	116 986.13

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

- Résultat de l'exercice	- 551.97
- Résultat antérieur	- 20 962.20
- Total à affecter	- 21 514.17

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- Déficit de fonctionnement (ligne 002).....- 21 514.17

Taux d'imposition applicables en 2016 à chacune des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales pour 2016,

DECIDE à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II de l'état intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION » soit :

- 16,20% pour la taxe d'habitation
- 16,72 % pour la taxe foncière (bâti)
- 68,29 % pour la taxe foncière (non bâti)

Approbation des budgets primitifs 2016 : budgets principal, assainissement et lotissement de Lande

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif principal et les budgets primitifs annexes de l' Assainissement et du Lotissement de La Lande 2016.

Approbation du budget primitif Eau

M PELAUDEIX, conseiller municipal, fait part à l'assemblée de ses inquiétudes quant à une éventuelle insuffisance des ressources en eau de la Commune pour les années à venir. Il rappelle que l'exploitation du captage de La Pierre du Loup a cessé il y a de nombreuses années et qu'il serait peut-être opportun d'envisager de le rouvrir. Le Maire s'engage à réunir les raisons pour lesquelles le captage a été fermé et à en informer le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le budget annexe primitif de l'Eau 2016.

Modification du système de chauffage dans la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le système de chauffage de la Salle des Fêtes en l'équipant de convecteurs électriques performants. Cela permettrait d'arrêter le fonctionnement des aérothermes une fois la température souhaitée atteinte, et ainsi maintenir la chaleur sans les désagréments causé par le bruit du système actuel.

La pose de convecteurs récents permettraient également des économie d'énergie.

Le Conseil Municipal avait donc sollicité, par délibération n°D2015-46 en date du 28/09/2015, une aide du Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui nous a accordé une subvention d'un montant maximal de 1 800€ correspondant à 20% du montant total HT des travaux initialement estimés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il semble également opportun de changer le système de programmation du chauffage en installant un système d'horloge programmable dans la salle des fêtes. L'estimation des travaux serait plus élevée qu'initialement prévue.

Les travaux n'ayant pas encore été engagés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire installer des convecteurs électriques dans la Salle des Fêtes ;

DECIDE de faire installer un programmateur du système de chauffage dans la salles des fêtes ;

APPROUVE l'estimation établie par l'entreprise Jean-Luc PEJOUT (87 400 LE CHATENET-EN-DOGNON) qui s'élève à la somme de 13 808.50€ HT – 16 570.20€ TTC;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2016 à hauteur de 30% du montant HT des travaux ;

DIT que les crédits restant à la charge de la commune seront prévus au BP 2016.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Réserve parlementaire pour financer ce projet.

Demande de DGD pour financer le PLU

VU l'article 1614-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°D2015-01 en date du 24 février 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour la Commune de Sauviat-sur-Vige ;

CONSIDERANT que la Dotation Générales de Décentralisation (DGD) est un concours financier destiné à compenser les charges qui résultent , pour les Communes notamment, de l'élaboration, la révision ou la modification de documents d'urbanisme ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel de l'opération s'élevant à 40 000,00 € ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune, actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme en adéquation avec ses objectifs de développement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

DECIDE de solliciter auprès de la Préfecture de Haute-Vienne une subvention au taux maximal pour l'élaboration du PLU dans le cadre de la DGD.

Subventions communales 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2016 :

ENSEMBLE CHOREGRAPHIQUE DE SAUVIAT	1800 €
FNACA (Comité local)	120 €
CLUB AMITIE TROISIEME AGE	900 €
PETANQUE SAUVIGEOISE	500 €
ACCA (Société de chasse)	550 €
AMIS DE LA VIGE (Société de pêche)	500 €
SAUVIAT LOISIRS ET CULTURE	6200 €
FOOTBALL CLUB	1300 €
FNATH (Association des accidentés de la vie)	300 €
SAUVIAT GYM	220 €
FOYER RURAL	500 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	80 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LEONARD	100 €
GROUPE DE VULGARISATION AGRICOLE	50 €
CENTRE CANTONAL DES JEUNES AGRICULTEURS	50 €
COMICE AGRICOLE	350 €
UNSS LYCEE BERNARD PALYSSY	200 €
GDF	200 €
RESTAURANTS DU COEUR	200 €
UNION COMMERCANTE ET ARTISANTE	350 €
TENNIS CLUB DE LA VIGE	100 €
GABRO FORET D'EPAGNE	150 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAUVIAT	200 €

Participation aux voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer au financement du voyage scolaire organisé en 2016 par le Collège Jean Picart Le Doux de Bourganeuf à destination de l'Angleterre à hauteur de **20 €** par élève.

Cession de biens immobiliers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition en 2008 des biens mobiliers sis au 72 et 74 rue Emile Dourdét sur les parcelles cadastrées section C n° 482 et 1 309.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, au vu des dépenses d'entretien de ces bâtiments et des faibles revenus issus des loyers, de mettre en vente cet ensemble immobilier.

M PELAUDEIX, conseiller municipal, rappelle que les biens ont été achetés récemment et qu'il est incohérent de vouloir s'en séparer si peu de temps après.

CONSIDERANT

- que les dépenses pour maintenir ces immeuble en bon état sont très élevées, et que les recettes provenant des loyers ne permettent pas de les financer,
- que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,
- que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à sa vente,
- que la Commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à de futures dépenses d'investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces immeubles de gré à gré.

Réévaluation du loyer d'un logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du logement communal sis 17 rue Pierre Louis Cacaly, quittera l'appartement au 1er avril 2016. Le Conseil Municipal peut réévaluer le loyer en vue de nouveaux locataires.

Le Conseil Municipal décide d'attendre de pouvoir apprécier l'état du logement et les éventuels travaux à y faire avant de déterminer le montant du loyer.

Voirie - Réseaux -bâtiments

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des études et travaux engagés sur la commune depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- travaux de renforcement des réseaux électriques à Patagiraud-La Croix du Bataillon ;
- études diagnostiques des réseaux eau et assainissement ;
- consultation des bureaux d'études en vue de l'élaboration du PLU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à venir ou envisagés sur la commune dans les prochains mois :

- implantation d'un point lumineux supplémentaire Route de La Planche et remplacement des mâts à Saint-Christophe ;
- sécurisation des candélabres en bas du bourg.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 10 mars 2016, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- dans son article 4.3 "Compétences Facultatives" :

Ajout de la compétence "Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne ,à la place des communes».

- dans son article 4.2.1 "Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire" :

Suppression de la mention "Le plan de zonage de la voirie définie d'intérêt communautaire est annexé aux présents statuts"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Organisation de séances de vaccination contre la leptospirose

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne une nouvelle convention pour la réalisation de séances de vaccination contre la leptospirose, suite à la nouvelle tarification appliquée par le laboratoire fournissant le vaccin.

Organisation de séances de vaccination contre la leptospirose

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code des Marchés Publics ;

Monsieur le Maire expose

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

- que la commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016 et que, compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35 I 2° du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne conviennent pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne est habilité à souscrire pour le compte de la Commune de Sauviat-sur-Vige des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

• Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- décès

- accident du travail - maladies professionnelles

- incapacité en cas de maternité, d'adoption, et de paternité, de maladie ou d'accidents non professionnels.

• Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- accident du travail - maladies professionnelles

- incapacité en cas de maternité, d'adoption, et de paternité, de maladie ou d'accidents non professionnels.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2017

- régime du contrat : capitalisation

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur participation et lève la séance à 21 h 00